

## Quel est le rôle du comité exécutif

### Accompagner et conseiller

- Préserver un milieu de travail sain
- Savoir à qui se référer
- Être à l'écoute et accompagner
- Chercher des solutions aux problèmes

### Représenter

- Apporter le dossier et interagir auprès de l'employeur
- Défendre les intérêts collectifs de tous ses membres dans le respect

### Informers

- Convention collective
- Changements
- Toutes questions des membres



## Savez-vous que

Toute personne salariée a droit, selon son ancienneté, à des vacances payées selon un crédit de vacances établi chaque année au 1<sup>er</sup> juin.

La période comprise entre le 15 juin et le 15 août est considérée comme la période normale pour prendre des vacances. Cependant, une personne salariée peut prendre ses vacances en tout ou en partie en dehors de cette période après entente avec la personne supérieure immédiate, quant aux dates.

L'Université détermine les dates de vacances des personnes salariées en tenant compte :

- de l'ancienneté de la personne salariée à l'Université appliquée au sein de son service, module, département;
- de la préférence exprimée par la personne salariée
- des besoins du service

La personne salariée peut, même après le début de sa période de vacances, pour des motifs valables, reporter ses dates de vacances à une autre période que celle déjà choisie. Pour plus d'information, consulter la section « [vacances](#) » de notre convention collective.

## Un merci spécial

À notre comité organisateur, Diane Joly et Lise Daigle, pour l'organisation du « party » des retraités qui a eu lieu le 31 mai dernier. Nous avons eu beaucoup de plaisir!

## Un merci spécial prise 2

Comme vous le savez, notre convention collective a pris fin le 31 mai dernier. Nous remercions Marie-Hélène Longpré et Mario Dion qui ont bien voulu s'impliquer dans le comité de négo!